

ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 2 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRANDS MOULINS DE PARIS

Site Inspecté : Marseille 3e

Date de l'inspection: 28/09/17

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant a fait réaliser, par l'APAVE, une campagne de mesure des niveaux de bruit et des émergences sonores les 18 et 19 novembre 2016, en période d'activité des installations.

Le rapport de mesure montre que les niveaux sonores en limite de propriété sont conformes à la réglementation de jour et sont non-conformes de nuit pour un seul point sur quatre (en bordure E du site). Les émergences sonores, mesurées uniquement en période de nuit, sont supérieures à la valeur limite réglementaire pour les quatre points de mesure.

Les émergences sonores ont cependant été mesurées à l'extérieur des bâtiments. La valeur limite réglementaire s'applique pour les émergences sonores mesurées à l'intérieur des bâtiments ou plus précisément dans les conditions définies à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

L'exploitant a indiqué avoir mandaté une société spécialisée (DB VIB), qui s'est déplacée sur site pour réaliser un diagnostic. Ce diagnostic servira de base à la définition d'un plan d'action visant à limiter le bruit émis par les installations.

Ecart aux dispositions de :

Article 6.2.1 de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2007 « valeurs limites d'émergence ».

Arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement

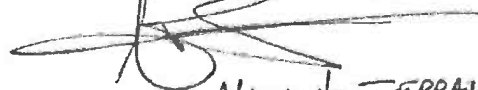
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



Romain RUSCH

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant *Directeur*Fonction et Signature *de site*


Alexandre TEPPEL

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Réception du rapport DBVIB le 5/10/2017

• Analyse et établissement plan d'action court et moyen terme visant une amélioration significative : en cours.
1^{ère} phase d'action : campagne mesure bruit APAVE - envoi des résultats à la DREAL. Délai : 6 mois.

• Analyse et plan d'action visant mise en conformité
2^{ème} phase d'action → campagne mesure bruit APAVE - envoi des résultats à la DREAL. Délai : 18 mois

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Proposition d'APRD avec mise en conformité au 31/12/18.

L'inspection le : 09/11/17


 Fiche soldée le :

ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 2 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRANDS MOULINS DE PARIS

Site inspecté : Marseille 3e

Date de l'inspection: 28/09/17

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant a fait réalliser, par la société TYCO, un contrôle des réseaux de sprinklage du site le 21 septembre 2017. De part leur ancienneté (ces réseaux ont plusieurs dizaine d'années), des non-conformités aux normes actuelles sont relevées par la société TYCO sur la plupart des réseaux de sprinklage et notamment le réseau couvrant le bâtiment Moulin. Ce réseau est réglementairement imposé par l'arrêté préfectoral. L'exploitant doit donc s'assurer que ce réseau est conforme à la réglementation, aux normes et règles de l'art en vigueur.

Ecart aux dispositions de :

Article 7.8.1 de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2007 « définition générale des moyens »

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

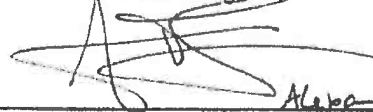


Romain RUSCH

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Alexandre TERRAZ

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

1. Sous 6 mois : résolution des écarts relevés par TYCO - voir liste des écarts notés en vert - cf rapport.

2. Sous 18 mois = étude et traitement des anomalies de l'ensemble du rapport TYCO selon notre analyse de risques.

Cette étude sera menée conjointement avec notre assureur, afin d'orienter les choix vers la meilleure solution après une étude technico-économique. Cette analyse pourra amener à une réunion de l'étude de danger, partagée avec l'inspecteur des Installations Classées.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

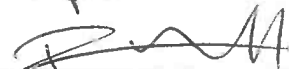
Commentaires :

L'avancement des actions sera suivi par l'inspecteur. Ce sujet fera l'objet d'échanges ultérieurs.

L'inspection le :

09/11/17

AR


 Fiche soldée le :

DREAL

VIII - POINTS DE NON CONFORMITE (rappeler, pour chacun d'eux, la date à laquelle il a été signalé pour la première fois)

Date	Emplacement ou organe concerné	Non conformité à la règle APSAD R1
		<u>Points de non conformité susceptibles de mettre en échec le système</u>
	SYSTEME SPRINKLEUR	Remise en conformité trentenaire non effectuée sur les réseaux N°1 et N°2. L'installation 1 a été que partiellement révisée en 1968.
04/01/17	TELESURVEILLANCE	Rappel: Les alarmes ne sont plus retransmises vers le Télésurveilleur; Vérifier la liaison avec le Télésurveilleur et remettre en état de fonctionnement.
21/09/17	ATELIERS D'ENTRETIEN	"
	"	Sur une 1 antenne de 3 sprinkleurs, 1 sprinkleur est pivoté d'environ 30°; remettre en position verticale ce sprinkleur.
08/02/95	"	2 bureaux non protégés sous le faux plafond; installer 2 sprinkleurs.
08/02/95	"	Dessous de la mezzanine non protégé; installer 10 sprinkleurs.
08/02/95	"	Sous la dalle : manque 2 sprinkleurs.
08/02/95	"	Local (9 x 3m) vestiaires non protégé; installer 3 sprinkleurs.
22/06/04	"	Etage mezzanine : Magasin de matériels électriques non protégé; installer 2 sprinkleurs.
18/05/06	"	Un local sous l'escalier situé l'arrière de l'ascenseur n'est pas protégé; installer 2 sprinkleurs.
	ANCIENNE CHAUFFERIE	
26/06/03	"	Non protégée; installer 3 sprinkleurs.
26/06/03	"	Passage couvert non protégé; installer des sprinkleurs.
	INSTALLATION N°1	
1995.	LABORATOIRE /EX. BUREAUX TECH./BOULANGERIE/ RESTAURANT	Locaux aménagés sur 4 niveaux en bureaux, laboratoires boulangerie et restaurant :
1995.	"	Environ 20 sprinkleurs par niveau ont été descendus sous le faux-plafond avec des tuyauteries en DN15 par une entreprise locale. Il est nécessaire de les remplacer par des canalisations DN25.
08/02/95	1 ER ETAGE	Bureau bascule non protégé; installer 4 sprinkleurs sous le faux plafond.
08/02/95	"	Etage du port : Manque une rangée de 4 sprinkleurs.
08/02/95	"	Ancien nettoyage, manque 2 sprinkleurs sur les rangées (raccords bouchonnés).
26/06/03	RESTAURANT	Bureau non protégé; installer 1 sprinkleur sous le faux plafond.
26/06/03	"	Chambre froide non protégée; installer 1 sprinkleur.
	"	Manque 1 sprinkleur sous le faux plafond dans la cuisine.
	"	26 sprinkleurs ont été descendus sous le faux-plafond avec des tuyauteries en DN15.
13/01/03	2EME ETAGE	Les doubles portes coupe feu à commande hydraulique communicantes avec le bâtiment "Mellx" non sprinkler ne fonctionnent pas.
08/02/95	3 EME ETAGE	Hall près de l'ascenseur non protégé; installer 7 sprinkleurs.
08/02/95	"	18 sprinkleurs par niveau ont été descendus sous le faux-plafond avec des tuyauteries en DN15. Il est nécessaire de les remplacer par des canalisations DN25.
08/02/95	"	Manque une rangée de 3 sprinkleurs au fond du local. <i>faux plafond supprimé / remettre les sprinkleurs.</i>
04/02/94	4 EME ETAGE (ancien nettoyage)	Manque une rangée de 4 sprinkleurs dont 3 dans le local "manches".
08/02/95	COTE ETUVAGE	Manque 2 sprinkleurs sous la dalle.
08/02/95	4 EME ETAGE	L'embout d'une rangée est à modifier (tuyau et sprinkleurs noyés dans l'épaisseur d'une cloison).

19/10/06	4EME ETAGE	Manque 1 sprinkleur sur une rangée au dessus de l'étuvage.
05/02/13	"	Elévateur N°175 non équipé d'un sprinkleur à l'intérieur.
08/02/95	4 EME ETAGE (boulangerie)	Local des vestiaires non protégé; installer 4 sprinkleurs sous la mezzanine.
05/02/13	"	SAS non protégé; installer 1 sprinkleur.
08/02/95	"	Manque 1 sprinkleur dans la boulangerie d'essais et 2 dans la boulangerie pilote.
08/02/95	"	Hall près de l'ascenseur non protégé; installer 2 sprinkleurs.
	5 EME ETAGE	
08/02/95	PARTIE CENTRALE	Manque 2 sprinkleurs sous la dalle.
	"	Elévateurs N°100 et 101, 1 filtre, 1 gaine à poussières et 1 ventilateur non protégés; installer des sprinkleurs.
	"	Supprimer sous toiture 4 sprinkleurs inutiles.
26/06/03	LABORATOIRE - LOCAL DE BACTERIOLOGIE	Non protégé; installer 4 sprinkleurs.
13/01/03	ANCIEN NETTOYAGE	<i>Δ nouveau feu ? → protéger sprinklers 93°C</i> Les doubles portes coupe feu à commande hydraulique communicantes avec le bâtiment "Melix" ne fonctionnent pas.
26/01/09	"	Elévateurs E10 et 101 non équipés de sprinkleurs.
	INSTALLATION N°2	
16/06/99	REZ DE CHAUSSEE	Manque 1 rangée de 4 sprinkleurs du côté des surpresseurs (repères MI VIS-VIRE).
16/06/99	"	Du côté nord à proximité du poste sprinkleur, une rangée de 4 sprinkleurs n'est pas raccordée.
16/06/99	"	Remplacer 1 sprinkleur UP par 1 sprinkleur spray.
16/06/99	1 ER ETAGE	Dessous des cellules N°31-32-33 non protégé; installer 3 sprinkleurs.
16/06/99	"	Installer 1 sprinkleur au-dessus de la mezzanine en caillebotis.
16/06/99	"	Manque 1 sprinkleur au dessus de la balance farine (repère F).
16/06/99	2 EME ETAGE	Au-dessus de la machine (repère ML ext DB3 extracteur cuve gâchis) installer 1 sprinkleur.
16/06/99	3 EME ETAGE	Au-dessus de l'armoire électrique ML31 une rangée de 4 sprinkleurs n'est pas raccordée au collecteur principal.
16/06/99	5 EME ETAGE (nouveau moulin)	Les conduits d'aspiration des filtres à poussières ne sont pas équipés de sprinkleurs.
16/06/99		Manque 2 sprinkleurs sous la dalle du côté de la cage d'escalier.
16/06/99		2 élévateurs (E9-E100) ne sont pas équipés de sprinkleurs; les protéger.
	TOUR DE NETTOYAGE QUAI	
16/06/99		Auvent non protégé; installer 8 sprinkleurs.
16/06/99	NIVEAU -1	Parties arrières et devant le local machinerie ascenseur non protégées; installer 3 sprinkleurs.
16/06/99	MAG. PIECES DETACHEES	Protégé que partiellement; ajouter 4 sprinkleurs.
16/06/99	2 EME ETAGE	Manque 1 rangée de 2 sprinkleurs au-dessus du filtre.
16/06/99	6 EME ETAGE	2 élévateurs ne sont pas équipés de sprinkleurs.

16/06/99	7 EME ETAGE	Manque 1 sprinkleur dans l'angle du bâtiment du coté sud.
16/06/99	8 EME ETAGE	3 élévateurs et 2 filtres et les ventilateurs ne sont pas protégés; installer des sprinkleurs à l'intérieur des conduits.
16/06/99 19/10/06	9 EME ETAGE	Manque 2 sprinkleurs au-dessus des élévateurs. 2 élévateurs à blé ne sont pas équipés de sprinkleurs; installer 1 sprinkleur dans chaque.
16/06/99	10 EME ETAGE	Les 2 élévateurs à blé ne sont pas protégés; installer 1 sprinkleur dans chaque.

Date: le 06/01/2000

IX - OBSERVATIONS OU AMELIORATIONS PROPOSEES

(rappeler, pour chacune d'elle, la date à laquelle elle a été signalée pour la première fois)

Date	Emplacement ou organe concerné	Observation ou amélioration proposée
	SYSTEME SPRINKLEUR	<p>Observations :</p> <p>Remise en conformité trentenaire non effectuée sur les réseaux N°1 et N°2. L'installation 1 a été que partiellement révisée en 1968. Pour effectuer la visite de vérification et déterminer la conformité du système, il est impératif de connaître les données techniques manquantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins hydrauliques calculés favorisés et défavorisés, - le plan de masse et les fiches descriptives des réseaux de protection. <p>Remises en état à effectuer :</p>
21/09/17	5 EME ETAGE. NOUVEAU FOUR	Remplacer les sprinkleurs actuels dans cette salle par des sprinkleurs 93°.
21/09/17	POSTE DE CONTRÔLE N°1. CLOCHE D'ALARME	Etancher une fuite d'eau sur la cloche 'vanne d'isolement cloche actuellement fermée). <i>remplacer par système alarme électrique ?</i>
21/09/17	POSTE DE CONTRÔLE N°2. CLOCHE D'ALARME	Fuite à l'axe de cloche et vidange actuellement enlevée. Afin de rendre cette cloche fonctionnelle et aussi d'éviter un dégât des eaux dans le local (armoire électrique... en cas de déclenchement poste ou de remise en service, effectuer la remise en service de cette cloche dans les plus brefs délais.
< 2017	ATELIER D'ENTRETIEN	Remplacer 4 sprinkleurs peints sous plancher à l'entrée de l'atelier.
< 2017	BOULANGERIE	Remplacer à proximité du four 2 sprinkleurs de 55°C par des sprinkleurs de 93°C.
< 2017	CANALISATIONS	Ancien moulin et ancien nettoyage; reprendre les supports de plusieurs rangées de sprinkleurs situés aux 1er, 2ème, 3ème et 4ème étage. Nouveau moulin : Au dessus du "silo tampon" rétablir un support sur une rangée de sprinkleurs.
< 2017	LOCAL CLIMATISATION - TERRASSE	5 ème étage à l'arrière des laboratoires : redoser de liquide glycolé le système antigel.
< 2017	CELLULES MELIX	Zone de déchargement camions; cette partie n'est pas équipée de sprinkleurs.
< 2017	RDC, 1ER, 8EME ET 9EME ETAGES	Les secteurs non protégés (le magasin, les dessous et dessus des silos) sont séparés des zones protégées par un mur en béton.
< 2017	"	Les ouvertures communicantes sont équipées de portes métalliques fermées de conception antidéflagrante.
< 2017	ANCIEN NETTOYAGE	Par endroits, la protection est à réadapter; des tuyauteries et des sprinkleurs inutiles sont à supprimer.
		Amélioration proposée :
< 2017	EAU DE VILLE	Installer une tuyauterie d'essais équipée d'un débitmètre.
< 2017	LOCAL SOURCE D'EAU	Installer un bloc d'éclairage de secours (mobile, autonome).
< 2017	SPRINKLEURS DE RECHANGE	Approvisionner 36 sprinkleurs de rechange de type spray "pendant" et "debout" (68°C).
< 2017	POSTES DE CONTRÔLE	Canaliser les "points F" vers l'extérieur des bâtiments.
< 2017	INSTALLATION N° 1	Remplacer les sprinkleurs de plus de 30 ans, ou non munis d'ampoule quartzolde. (révision trentenaire).
< 2017	SOURCES D'EAU DE VILLE ET POSTES DE CONTRÔLE	Cadenasser les vannes de barrage à l'aide d'une chaîne, dans leur position normale de fonctionnement.

X - ENTRETIEN DE L'INSTALLATION

- 97 Les tableaux S1A postes, S1A sources et S1B sont-ils renseignés correctement et selon la fréquence requise ?
- 98 Date du dernier entretien triennal
- 99 Observations concernant l'entretien :

<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Mai 2014.	

Date	Emplacement ou organe concerné	Observation
21/09/17	ESSAIS HEBDOMADAIRES	Remplacer chaque semaine les graphiques sur les manomètres enregistrés. Consigner chaque semaine les résultats des essais sur les tableaux S1A POSTES et SOURCES prévus à cet effet.
21/09/17	ENTRETIEN DU SYSTÈME	Effectuer l'entretien Triennal 2017.

XI - SURVEILLANCE OU GARDIENNAGE


- 100 Dans quel local le tableau synoptique de contrôle a-t-il été mis en place ? aucun
- 101 Autres reports éventuels
- 102 Les alarmes sont-elles reportées et surveillées 24/24h ? oui non
- 103 Nom de la société de télésurveillance STANLEY Certification APSAD type P3 oui non
- 104 Tous les reports d'alarme ont-ils fonctionné lors des essais ? oui non
- 105 Sinon, lesquels n'ont pas fonctionné ?
- Absence de transmission vers le télésurveilleur

XII - ETAT DU SYSTEME A L'ISSUE DE LA VISITE

- 106 Au terme de la présente vérification le système a-t-il été laissé en ordre de marche malgré les points éventuels mentionnés ci-dessus ? oui non
- 107 La présente vérification a été effectuée par **Jean-François Henneré, Tyco Vérification**
- 108 En présence de **Mr RE Thierry et Technicien**

A MONTIGNY
Le 26/09/2017

Signature du délégué de l'organisme vérificateur



Laurent ASSELIN

ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 2 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRANDS MOULINS DE PARIS

Site inspecté : Marseille 3e

Date de l'inspection: 28/09/17

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant ne dispose pas de contrat de livraison de gaz Inerte permettant de garantir des délais de livraison compatibles avec une intervention en cas d'incendie dans une cellule béton fermée du site, ce qui n'est pas conforme aux dispositions citées ci-dessous.

Ecart aux dispositions de :

Article 7.8.2 de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2007 « Inertage ».

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

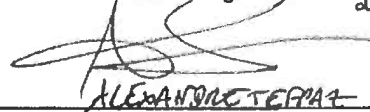


Romain RUSCH

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature


Directeur
de site

ALEXANDRE TERRAT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Sous 3 mois : mise en place d'une relation non contractuelle avec un fournisseur de gaz d'inertage, lequel s'engage à nous fournir du gaz d'inertage sous 24/36 h pour un volume à traiter de 550 m³ (volume de notre plus grosse cellule).

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

L'engagement de fourniture sera contrôlé sous 3 mois.

L'inspection le :

09/11/17

RR



DREAL

 Fiche soldée le :